

Brève HEOL

Septembre 2026

Rénovation énergétique : le démarchage téléphonique enfin interdit ?

Qui n'a pas subi d'appels ou de SMS indésirables d'entreprises indécates, voire agressives, ces dernières années ? Le phénomène, qui exaspère au plus haut point les ménages et débouche bien souvent sur des arnaques, serait-il enfin terminé ? c'est tout ce que l'on peut espérer !

Depuis le 11 août, le démarchage téléphonique est interdit par la loi, pour les entreprises de tous les secteurs d'activité, et notamment celui de la rénovation énergétique, particulièrement touché. Il s'agit d'une loi qui inverse le principe du démarchage téléphonique, en obligeant les professionnels à obtenir le consentement préalable des consommateurs. Le dispositif Bloctel, qui proposait de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage, s'était en effet révélé inefficace.

Désormais, une entreprise peut démarcher une personne par téléphone uniquement si l'appel concerne un contrat en cours et la sollicitation a un rapport avec l'objet du contrat, ou si l'entreprise a obtenu au préalable l'accord du consommateur à être sollicité pour des prospections commerciales. Le consentement doit être exprimé de manière « libre et éclairée, par un acte positif clair ».

Une entreprise continue de vous démarcher ? Signalez les abus à la DGCCRF ou via <https://signal.conso.gouv.fr/fr>

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org